

# Nouvelle orientation du Service sanitaire coordonné (SSC)

Développement d'une stratégie nationale de coordination de la médecine de catastrophe

## État du projet et perspectives (au 11 avril 2024)

# Rétrospective

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Service sanitaire coordonné (SSC) a été rattaché à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) par le Groupement D. Ses tâches sont désormais assurées par la Division Centrale nationale d'alarme et gestion des événements (NEOC). Le centre de compétences pour la médecine militaire et de catastrophe (cen comp MCC) axe son travail de formation et de recherche sur le personnel militaire et est resté avec les ressources correspondantes dans le Groupement D. Le Dr méd. Tenzin Lamdark a pris ses fonctions de mandataire du SSC le 3 juillet 2023. Outre une stabilisation au niveau de la fourniture des prestations, sa mission principale est actuellement de réorienter le SSC vers le rôle d'un organe national de coordination de la médecine de catastrophe. Le 1<sup>er</sup> février 2024, après de longs mois de vacance, le poste de responsable du Bureau du SSC a été repourvu par Mme Patricia Fuhrer. La particularité demeure le fondement selon lequel le système de santé continue de relever des cantons et de la Principauté de Liechtenstein.

#### Mandat du SSC:

Aux termes de l'ordonnance en vigueur, le SSC a pour mission d'offrir à tous les patients en tout temps les meilleurs soins possibles. Il peut s'agir de cas où les ressources disponibles ne suffisent pas à faire face au nombre de patients (afflux massif de blessés) ou dans lesquels la nature du problème dépasse les capacités du système de santé, comme des événements impliquant de la violence (attentats terroristes, conflits armés) ou des problématiques particulières (patients gravement brûlés, patients ayant été exposés à des agents radiologiques, biologiques ou chimiques de combat).

Les prestations suivantes du SSC seront maintenues :

- formation et certification dans le domaine de la conduite sanitaire en cas d'événement majeur pour médecins chefs des secours d'urgence et ambulanciers chefs des secours (SFG-P, CEFOCA Cours CSAM);
- cours de formation technique « Conduite d'intervention en cas d'événements majeurs » organisé en collaboration avec la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP);

- pilotage et certification du Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) ;
- exploitation du SII-SSC (système d'information et d'intervention) ainsi que développement du système successeur SII-NG (nouvelle génération).

Les prestations suivantes seront maintenues jusqu'au terme des travaux en lien avec la nouvelle orientation du SSC et feront ensuite l'objet d'un réexamen :

- exploitation des unités d'hôpital protégées avec statut spécial SSC ;
- coordination dans le domaine des hôpitaux de décontamination, y compris fourniture des antidotes par la Pharmacie de l'armée.

## Les projets suivants sont en cours en 2024 :

- développement d'un concept pour le domaine préhospitalier et hospitalier de la maîtrise d'un afflux massif de blessés (AMB) ;
- mise en place de nouvelles instances SSC d'accompagnement et de coordination en vue de renforcer l'implication des partenaires du SSC. Leur composition correspond à la proposition du rapport du RNS, même si d'autres partenaires clés du SSC ont été ajoutés. Ces structures seront ancrées dans la loi lors d'une première adaptation de l'ordonnance sur le SSC;
- établissement d'un rapport à l'intention du Conseil fédéral sur la coordination nationale de la médecine de catastrophe. Élaboré de concert avec les partenaires du SSC au sein des instances d'accompagnement et de coordination, il sera utilisé tout au long du processus de développement stratégique. Il recensera les capacités existantes et établira, par rapport au concept de la nouvelle coordination nationale de la médecine de catastrophe, un plan d'action définissant des priorités sur la base d'un catalogue de mesures.
- élaboration d'un concept général relatif aux constructions sanitaires protégées sur la base des travaux en lien avec la stratégie pour une coordination nationale de la médecine de catastrophe. Ce concept servira de base pour la suite des travaux au sein de la Division Protection civile de l'OFPP;
- mise en place d'un organe de coordination nationale de la formation à la médecine de catastrophe avec les partenaires du SSC.

# Maîtrise d'un événement :

Un événement de portée nationale ne peut être maîtrisé qu'en collaboration avec les partenaires du SSC. Il faut ici tenir compte des travaux menés dans le cadre du développement de la gestion de crise de l'administration fédérale. En cas de pandémie, l'office responsable serait par exemple l'OFSP. La coordination est assurée par la CENAL, appuyée par un nouvel état-major spécialisé du Service sanitaire qui doit encore être mis en place et doté des compétences techniques nécessaires. L'OSANC ne sera pas maintenu. Les rôles des partenaires du SSC (offices fédéraux, cantons / Principauté de Liechtenstein, institutions et organisations) dans la préparation et la planification ainsi que dans la maîtrise d'un événement seront également clarifiés plus avant. Le SSC se concentre ici sur un rôle d'organe national de coordination de la médecine de catastrophe. L'impact le plus important concernera le domaine de la préparation et de la planification. Il s'agit de recourir à des solutions pragmatiques et applicables, basées sur des structures ou des processus existants et déjà utilisés au quotidien.

## **Perspectives**

Les projets suivants sont prévus pour une phase ultérieure (en tenant compte de la stratégie à élaborer et des décisions politiques) :

- établissement de concepts / adaptations sur la base des concepts AMB préhospitalier / hospitalier pour d'autres problématiques comme des attentats terroristes ou des catastrophes (séisme, catastrophe technique) ou un afflux massif de patients gravement brûlés;
- révision des directives du RNAPU (dernière révision : 2013) ;
- développement d'un nouveau concept de décontamination d'un nombre élevé de personnes avec implication des hôpitaux de décontamination et des moyens mobiles des partenaires du SSC par le Bureau de protection NBC du NEOC;
- élaboration d'autres moyens et concepts pour la maîtrise d'un événement comme des équipes de médecine de catastrophe (sur le modèle des Emergency Medical Teams de l'OMS) pour une intervention en Suisse / dans la Principauté de Liechtenstein ou des capacités de transport de patients nombreux sur des distances importantes;
- renforcement de la résilience de la population (comportement en cas de catastrophe, contextes de violence, premiers secours en cas d'hémorragie aiguë);
- amélioration des capacités des partenaires du SSC en matière de maîtrise des événements (formation, préparation, planification, conduite, collaboration dans le cadre des interventions, bases d'exercices);
- clarification de la coopération civilo-militaire notamment dans le cas d'un conflit armé.

Données du projet	
Responsable	Dr méd. Tenzin Lamdark, mandataire du Service sanitaire coordonné et chef de la Section Système coordonné des parte- naires (NEOC)
Durée	Développement continu au cours des années à ve- nir
Décisions politiques	Décision du Conseil fédéral concernant le rapport à son intention sur la coordination nationale de la médecine de catastrophe fin 2024 / début 2025
Investissements	À déterminer (en fonction des décisions politiques de principe)
Ressources financières Confédération	À déterminer (en fonction des décisions politiques de principe)

Ressources financières cantons	À déterminer (en fonction des décisions politiques de principe)
	de principe)